

## POINTS DE DISCUSSION

### Campagne de courriers/e-mails vers le Parlement européen au sujet des points les plus ridicules de la Directive armes proposés par la Commission, 2016

#### 1) Conversion des armes à feu (de full auto en semi-auto)/réactivation

Les normes DÉJÀ ACTUELLEMENT EN VIGUEUR garantissent qu'il n'y a pas de moyens faciles pour reconvertir une arme en full-automatique une fois qu'elle a été convertie en semi-automatique. Selon ALAIN ALEXIS (de la Commission européenne) « *la majorité des fusils convertis en semi-automatique provient des surplus de l'armée Israélienne* » – pourquoi alors ne pas CESSER DE LES IMPORTER ?

#### 2) Changement de catégorie d'une arme en fonction du chargeur qui y est inséré.

C'est absurde – c'est comme devoir changer la carte grise de votre voiture chaque fois qu'on passe des pneus été aux pneus hiver.

L'exception « *pour les tireurs sportifs et les collectionneurs* » est encore moins sensée, étant donné que la grande majorité des détenteurs d'armes semi-automatiques à chargeur amovible légales appartiennent à l'une de ces deux catégories. Pourquoi légiférer pour exempter 95 % de la population concernée ?

#### 3) Limitation de la capacité des chargeurs

La quantité de « chargeurs à grande capacité » actuellement en circulation est totalement inconnue puisqu'ils n'ont jamais été tracés ou marqués (et ne le seront jamais, à cause des pièces interchangeables comme la plaque de fond, le ressort, l'élévateur, etc., pratiquement impossibles à tracer ou à marquer). Également, quelle serait la norme de conversion ? Que se passera-t-il si un chargeur, pour cause de ressort avachi, peut soudainement contenir 21 cartouches au lieu de 20 ?

De plus, les mesures draconiennes proposées par la Commission (RETRAIT DE VOTRE AUTORISATION si vous détenez un chargeur de 30 coups) sont tout simplement absurdes.

Les chargeurs de tout type NE S'USENT PAS AU FIL DU TEMPS, et ils peuvent aussi ÊTRE FACILEMENT FABRIQUÉS AVEC UNE IMPRIMANTE 3D (même les ressorts).

#### 4) Évaluation médicale et psychologique obligatoire (répétée) des détenteurs d'armes légales

Il n'y a ABSOLUMENT AUCUNE RAISON d'imposer de tels tests médicaux/psychologiques aux détenteurs d'armes respectant la loi. C'est une discrimination négative à leur encontre par comparaison au reste de la population, sans aucune raison visible. C'est UNE SORTE DE RACISME ÉTATIQUE. De plus, personne n'a jamais exigé des tests médicaux et psychologiques pour les chauffeurs poids lourd après le massacre de Nice ou pour les détenteurs de hache/machette après les attentats en Allemagne.

#### 5) Sortie de la zone Schengen de la Suisse

Les Suisses (le pays ayant la plus grande densité d'armes à feu en Europe : il y a AU MOINS UN FUSIL D'ASSAUT PAR FAMILLE), ont déjà dit clairement qu'ils N'ACCEPTERONT AUCUNE RESTRICTION SUPPLÉMENTAIRE – et ils envisagent sérieusement la tenue d'un référendum pour quitter la zone Schengen pour ne pas être affectés par aucune disposition de la Directive de la Commission. De plus, ils ont L'UN DES PLUS FAIBLES TAUX D'HOMICIDE DE TOUTE L'EUROPE.

**6) La vision déformée des réalités par la Commission et futur comportement électoral**

La CE n'a JAMAIS DÉMONTRÉ LA MOINDRE CONNEXION entre les détenteurs légaux et les milieux criminels/terroristes. Tout simplement PARCE QU'IL N'Y EN A PAS. La plupart des armes illégales passent en contrebande **en provenance des Balkans, comme ç'a été démontré par une chaîne de télévision française il y a quelques années.**

**En tant qu'électeur, permettez-moi de dire que, dans l'isoloir, à la prochaine occasion, JE ME SOUVIENDRAI DE QUI A PROTÉGÉ MES DROITS. Et je peux également vous assurer que, SI CETTE DIRECTIVE EST PROMULGUÉE EN L'ÉTAT, alors je voterai À PARTIR DE MAINTENANT DANS MON PAYS POUR UN PARTI ANTI-EUROPÉEN.**

